

## ***LISTE DES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS***

---

### **Conclusion n° 1 :**

Le Comité souscrit à la définition de développement durable contenue dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (le Rapport Brundtland) :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

### **Conclusion n° 2 :**

À l'heure actuelle, au Canada, l'environnement relève de la compétence de tous les paliers de gouvernements. Au cours du dernier quart de siècle, les exigences de l'écosystème canadien, l'un des plus vastes au monde, ont obligé ces instances à multiplier considérablement les politiques et les mesures à l'égard de l'environnement.

### **Conclusion n° 3 :**

Pour l'instant, l'important n'est pas tant de procéder à un nouveau partage des pouvoirs en matière d'environnement que d'amener les diverses instances à reconnaître et à bien saisir l'importance des enjeux environnementaux, à coopérer ainsi qu'à coordonner leurs politiques, initiatives et mesures d'exécution.

### **Recommandation n° 4:**

Le Comité recommande de considérer l'environnement comme un domaine de compétence partagée, où la concertation et le partenariat sont les points d'appui appropriés et efficaces de toute intervention gouvernementale.

### **Recommandation n° 5 :**

Le Comité recommande de voir dans l'autonomie gouvernementale des autochtones une occasion et une obligation de contribuer à la protection de l'environnement et d'adopter des pratiques favorables au développement durable.

### **Recommandation n° 6 :**

Le Comité recommande de reconnaître expressément, dans les propositions sur le renouvellement politique, que notre environnement et notre économie, tout en étant à la fois communs et variés, sont deux facteurs qui unissent le Canada, puisque l'économie et l'environnement sont en effet inextricablement liés. En particulier, le Comité recommande qu'on reconnaisse explicitement, dans les propositions, que :